



Agenda&Activités FAVR 2023

Juillet



**Rencontre mensuelle mercredi 26.07.2023 à 19h00
en mode comodal (visioconférence et présentiel).**

Les travaux du mois au rucher : conditionnement de la récolte

**élevage des nuclei créés à partir des hausses
nourrissement des colonies**

préparation au 2e traitement d'été.

L'exposé du soir : «Les secrets des sucres en apiculture» par Carine Mayoraz

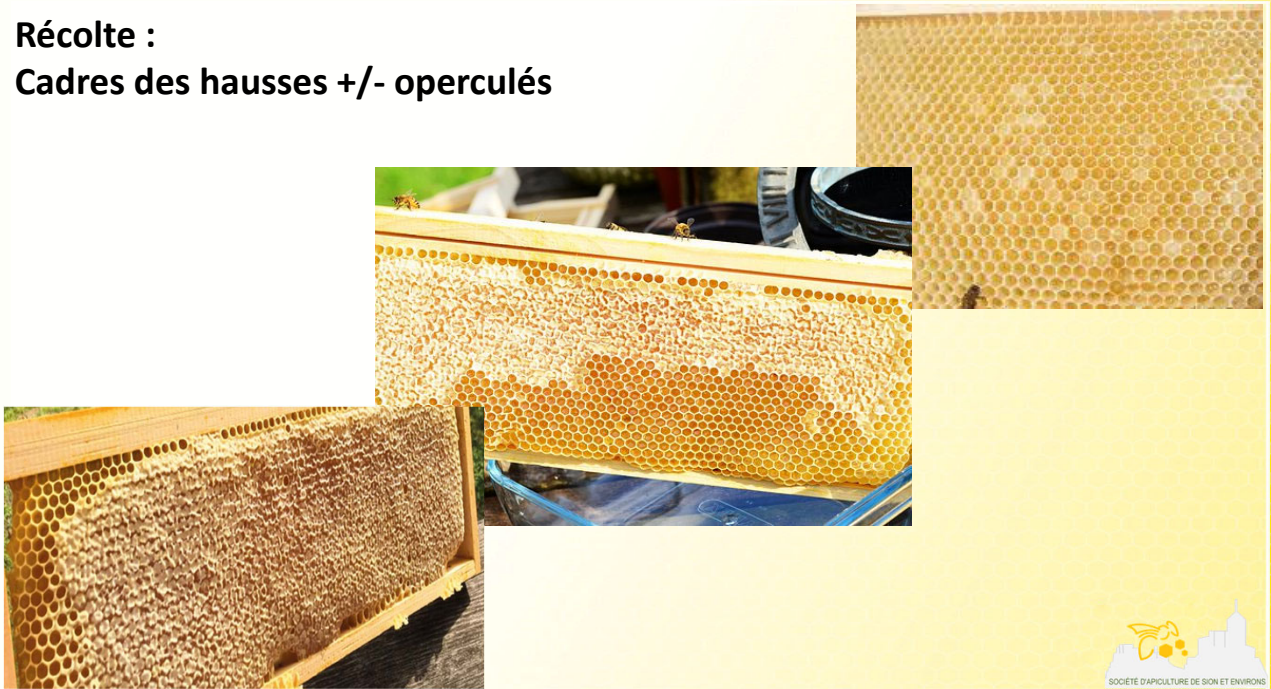
Depuis le solstice d'été :

- la ponte diminue,
- les ressources mellifères se font plus rares,
- l'activité de la colonie se réduit,
- le risque d'essaimage régresse,
- l'agressivité et le pillage peuvent poser problème.



Les ressources à disposition en août : lavande, tournesol, trèfle blanc, luzerne, verveine, menthe, sarrasin, tilleul, sapin blanc ...

Récolte :
Cadres des hausses +/- operculés



Norme : hygrométrie < 18.5 %

Si > 80% des alvéoles operculées : hygrométrie très certainement basse.

Si < 50% des alvéoles operculées : hygrométrie incertaine.

Si le cadre n'est pas operculé : hygrométrie certainement haute.

Désoperculation



Chacun a sa technique mais ça reste chronophage.

Centrifugation



Centrifuger les cadres dès la désoperculation et en présence d'une température plutôt haute : le miel s'écoulera plus rapidement. Ne pas centrifuger trop vite : les cadres pourraient voir leur cire se détacher des fils.

Décantation



Le «maturateur» est surtout un décanteur qui permet aux impuretés de remonter à la surface sous forme d'une fine mousse. 2-3 jours suffisent pour décanner.

En cas d'une hygrométrie trop élevée, il faut retarder la centrifugation des cadres non operculés.

Une fois le miel extrait dans le maturateur, on peut optimiser l'hygrométrie en recouvrant la récolte avec un linge propre et en branchant un déshumidificateur. Brasser délicatement 1 x / jour pour homogénéiser.

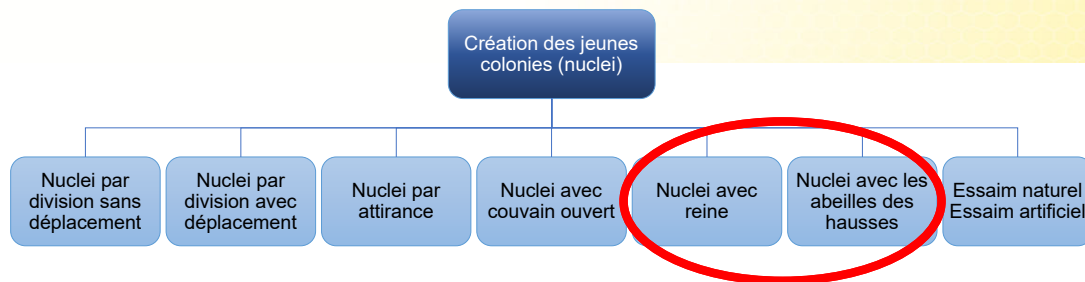
Pour éliminer la mousse se formant à la surface du miel, appliquer un linge propre pendant 24 heures puis le retirer.

Mise en bocaux



Les bocaux en verre ont un meilleur effet que les pots en plastique. Attention aux imperfections de la cristallisation.

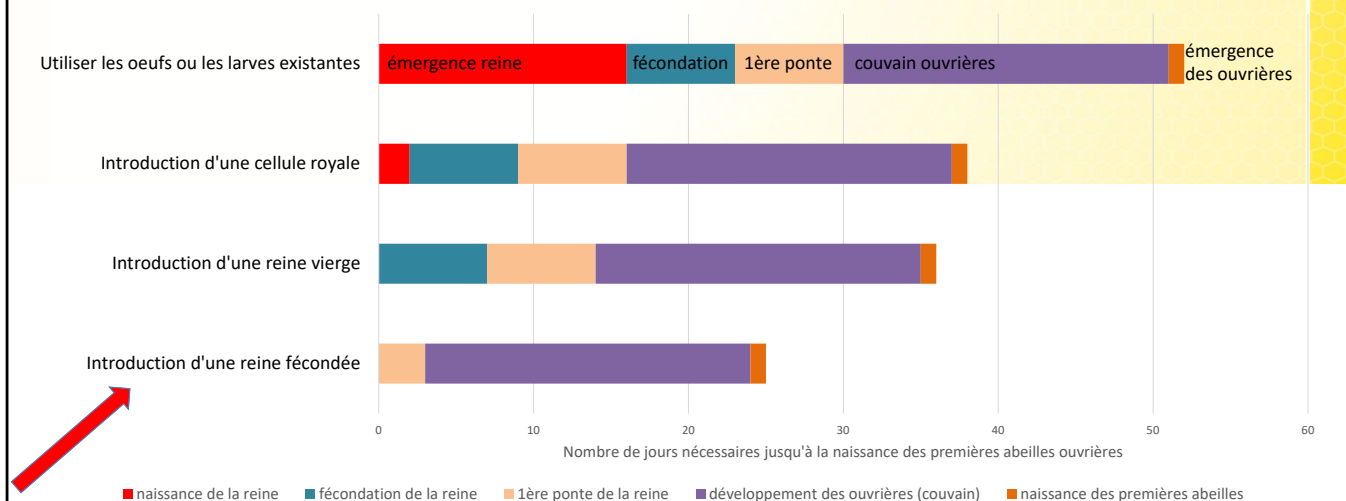
Quelques méthodes pour la création de nuclei



8

Dès fin juillet, il faut introduire une reine en ponte pour que la colonie ait le temps de se développer de façon optimale (sur 6 cadres) avant l'hivernage.

Temps écoulé entre la création du nucleus et les premières émergences d'ouvrières



Création des nuclei



La création de nuclei peut se faire dès le printemps et se poursuivre jusqu'à fin juillet.

Après cette date, il ne reste plus assez de temps pour que les nouveaux nuclei puissent se développer correctement avant l'hiver, soit sur 5-6 cadres.

Par ailleurs, les mâles seront moins nombreux et les jeunes reines pourraient ne pas être fécondées de façon idéale.

Dès août, la division d'une colonie nécessite l'introduction d'une reine en ponte dans le nouveau nucleus.

Cette reine peut être réservée auprès d'un moniteur-éleveur ou un Collègue expérimenté.

Car il faut garder en mémoire que, de l'élevage royal d'une larve à la ponte de la reine, il faut > 30 jours !

Il faut encore 30 jours de plus pour que les ouvrières deviennent butineuses.

Couleur de la reine 2023





Marquer les reines



12

Marquer la reine permet : de la repérer plus rapidement...
de connaître son âge...
de détecter un remérage après les traitements avec l'ac.
formique.

Reine : introduction

Fin de saison apicole

Présence de réserves de nourriture

Fin de journée



Une colonie orpheline sans couvain ouvert peut recevoir avec succès une nouvelle reine.

Les jeunes abeilles acceptent plus facilement la nouvelle reine que les abeilles âgées. Si on introduit une reine dans une colonie orpheline depuis longtemps et composée essentiellement d'abeilles âgées, la plus grande prudence est de mise. Si les abeilles ont commencé à pondre des œufs de mâle (= colonie bourdonneuse), la colonie doit être éliminée, car elle n'acceptera plus aucune reine (brosser toutes les abeilles de la colonie bourdonneuse de tous les cadres à 100 m du rucher).

Une colonie sans couvain ouvert est incapable d'entreprendre elle-même un élevage royal. Elle sera mieux disposée à accueillir une nouvelle reine.

Les colonies peuplées sont plus difficiles à remérer. Plus la colonie est peuplée, plus la reine doit produire de phéromones afin que les abeilles ne se sentent pas orphelines.

Les espaces vides et le couvain attirent les jeunes abeilles. Afin que la reine soit entourée de jeunes abeilles, on suspendra la cage d'introduction dans un espace vide, entre deux rayons de couvain.

Une colonie tranquille et paisible acceptera mieux une nouvelle reine qu'une colonie agitée et agressive.

Une colonie en manque de provisions agresse plus souvent la reine introduite. Dans ce cas, il convient de nourrir la ruche avant de procéder au remérage.

Une ruche atteinte de la « fièvre d'essaimage » sera peu encline à accepter une nouvelle reine.

Introduction sans attendre de jours supplémentaires (même si on peut conserver une reine dans sa cagette d'expédition avec les accompagnatrices pendant une semaine à l'abri de la lumière). Si la reine ne pond pas depuis plusieurs jours, car recluse dans la cagette, ses phéromones royales diminuent d'intensité.

Il est plus facile d'introduire une reine en dehors de la période d'élevage, donc en mars, avril, septembre et octobre.

Au printemps et en automne, la production de phéromones et la vigueur des ruches sont moindres qu'en été. La période la plus favorable varie en fonction de la méthode d'introduction choisie.

Par temps favorable au vol, les abeilles les plus âgées se trouvent à l'extérieur de la ruche, ce qui simplifie le changement de reines. L'introduction de la cagette en fin de journée lorsque la colonie est calme avec une délivrance de la reine le lendemain quand les abeilles âgées sont dehors favorise l'acceptation.

Lorsque la miellée est abondante, les ouvrières âgées sont occupées par la récolte, gage aussi d'un changement de reine réussi.

L'ambiance de pillage est défavorable, car les abeilles sont excitées.

Nourrissement

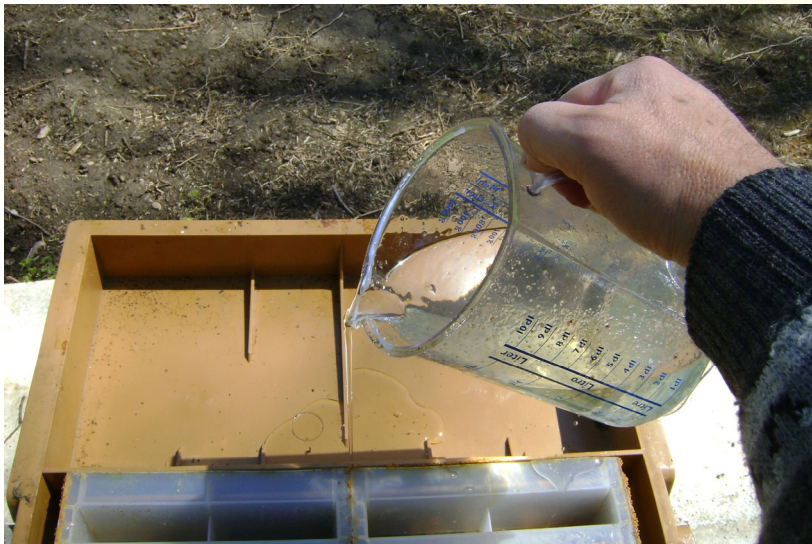


**Le nourrissement d'été a pour but de permettre à la colonie de faire ses réserves pour l'hiver.
On donnera du sirop concentré pour épargner les ouvrières et leur éviter d'éliminer une trop grande quantité d'eau.**



Le sirop Hostettler concentré à 73% et en partie inverté (saccharose en partie scindé en glucose et fructose) convient particulièrement bien...

**Nourrissement : 1-2 litres de sirop concentré avant le 1^{er} traitement,
puis poursuivre en août-septembre pour compter sur 16 kg de réserves avant l'hiver.**



Une colonie sur 11 cadres devrait recevoir environ 16-18 kg de sirop afin de stocker environ 4 cadres de nourriture pour passer l'hiver.

Nourrissement



A fin septembre, la colonie de 12 c doit pouvoir compter sur ~16 kg de réserves (env. 18 l de sirop), soit environ **4 cadres de corps**.

Il est préférable de nourrir régulièrement plutôt que donner tout le sirop en 1 fois et de bloquer la ponte par manque de place.



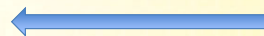
16

- 1 cadre de corps = 4 kg de miel
- 1 cadre de hausse = 2 kg de miel
- 4 cadres de corps en plaine
- 5 cadres de corps en montagne

1.1. Concept de lutte contre le varroa

Mois	Mesures	Groupe aide-mémoire
Février		
Mars	Installer le cadre à mâles, suivi de plusieurs découpes du couvain de mâles operculé	Endiguer la prolifération varroa
Avril	Formation de jeunes colonies	
Mai	Mesurer la chute naturelle de varroa Si plus de 3 varroas par jour → traitement d'urgence	Diagnostic-varroa/ Traitement d'urgence
Juin	Découpe du couvain de mâles/Formation de jeunes colonies	Endiguer la prolifération varroa
	Mesurer la chute naturelle de varroa Si plus de 10 varroas par jour → traitement d'urgence ou traitement estival immédiat (avec ou sans acide formique)	Diagnostic-varroa/ Traitement d'urgence ou estival
Juillet	1 ^{er} traitement estival au choix sans ou avec acide formique	Sans acide formique (Arrêt de ponte, Méthode du rayon-piège ou Retrait total du couvain) ou Avec acide formique
	Commencer 1 ^{er} moitié de juillet ou Commencer avant fin juillet	Autres méthodes de traitement Traitement estival
Août		
Septembre	2 ^{ème} traitement estival	Toujours avec acide formique Traitement estival
Octobre	Mesurer la chute naturelle de varroa Si plus de 5 varroas par jour → traitement immédiat avec acide oxalique (exceptionnellement sans estiver l'éventuel couvain)	Diagnostic-varroa
Novembre		
Décembre	Traitement à l'acide oxalique <u>en absence de couvain</u>	Traitement hivernal
Janvier	Mesurer la chute due au traitement Si plus de 500 acariens sur le fond durant les 2 semaines qui suivent le traitement hivernal → répéter le traitement hivernal (pulvérisation ou évaporation)	Diagnostic-varroa/ Traitement hivernal

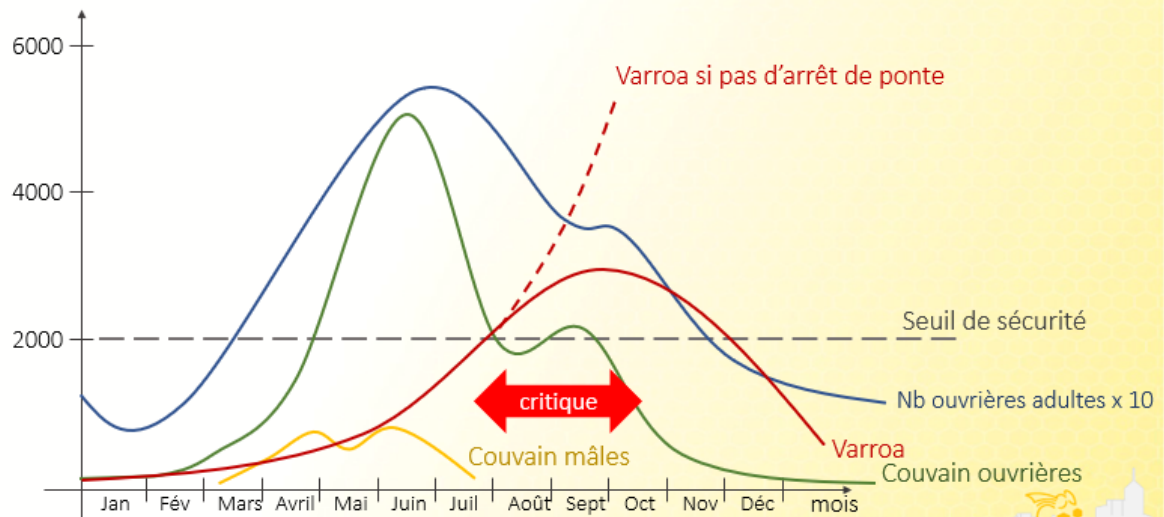
Endiguer la prolifération varroa Evaluer l'infestation varroa Traiter



Août est le mois intermédiaire entre le 1^{er} et le 2^e traitement d'été.
C'est le mois du nourrissage intensif.

Période critique du développement du varroa

Nb varroas / ouvrières x 10



Source: Dr. Joseph Léonard



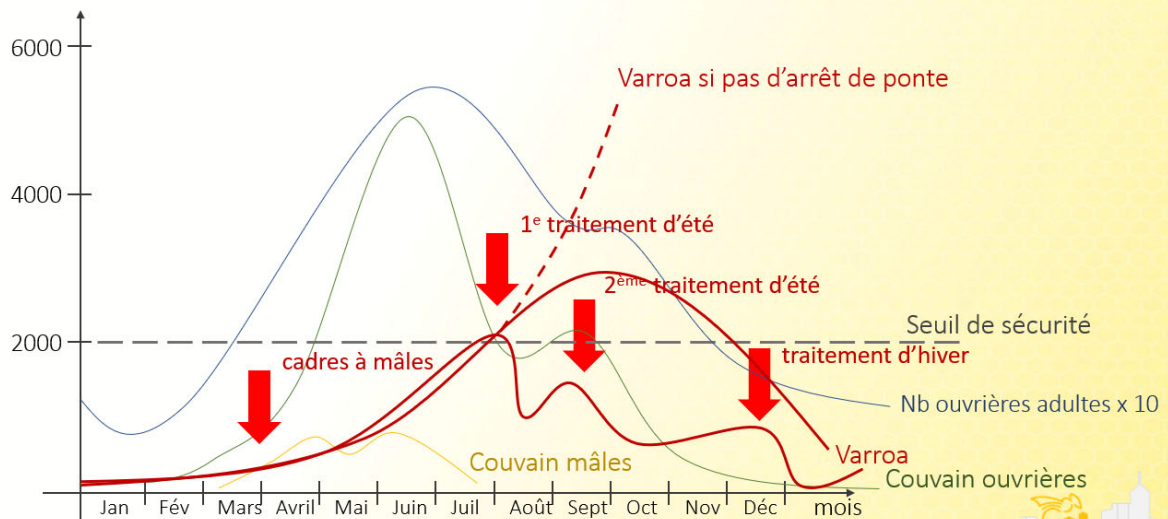
18

La période critique se situe entre juillet et septembre : en juillet déjà, le couvain des futures nourrices (qui vont nourrir le couvain des abeilles d'hiver) doit être préservé du Varroa.

De même, le couvain des abeilles d'hiver est très précieux par rapport à la durée de vie de ces abeilles très particulières.

Traitements du varroa (selon concept d'apiservice)

Nb varroas / ouvrières x 10



Source: www.apiservice.ch



Cadres à mâles à poser dès que les cirières se mettent à bâtir (floraison des pissenlits). 3 découpes du couvain de mâles permettent de diminuer la population des varroas de 50%.

Le 1^{er} traitement d'été est appliqué immédiatement après la dépose des hausses et un nourrissage conséquent au sirop 75%.

Le 2^e traitement d'été du début septembre vise à faire chuter drastiquement la population des Varroas.

Le traitement d'hiver, hors couvain, vise à maintenir le nombre de Varroas dans la ruche en-dessous de **50** (Dainat, 2012).

Une colonie non traitée meurt en 6 à 24 mois. Sa mort est précipitée par une synergie des Varroas avec des infections virales.

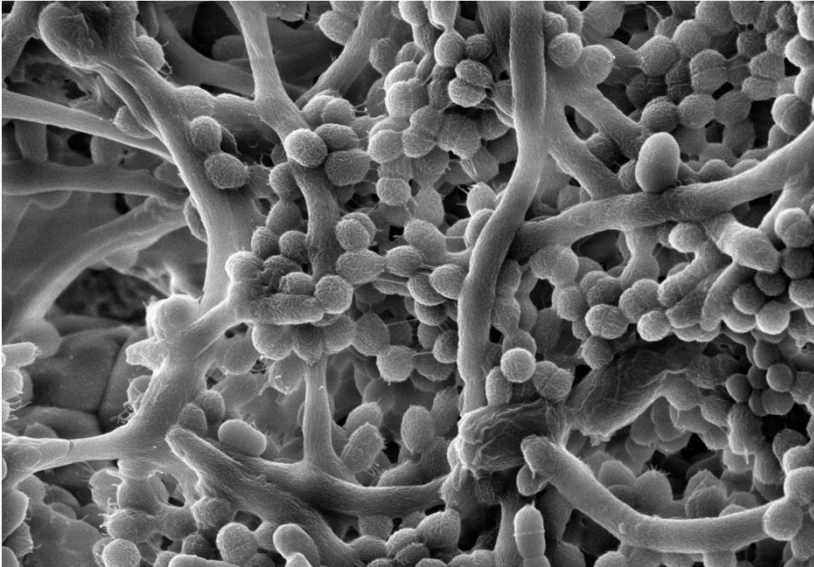
La dynamique de la population des Varroas peut être très variable entre ruches d'un même rucher. Elle dépend de caractéristiques de l'hôte et du milieu : disponibilité en couvain, présence de couvain mâle, essaimage, immunité de l'hôte (capacité à se défendre), climat et disponibilité en nectar.

Pendant la phase de phorésie, Varroa destructor peut changer d'hôte dans la ruche mais aussi passer d'une colonie à l'autre.

Si Varroa destructor a une préférence pour les nourrices (avec corps gras très développé) qui s'occupent du couvain, on le trouve aussi sur des butineuses qui

voyagent hors de la ruche.

Quiz



- 1.- Grains de pollen de lierre
- 2.- œufs de teigne
- 3.- spores de bactérie
- 4.- spermatozoïdes de faux-bourdon



20

Tous les apiculteurs savent que les loques américaine ou européenne sont des maladies bactériennes contagieuses dont les spores ou les capsules sont très résistantes et peuvent rester contagieuses pendant des décennies. Pour survivre temporairement à des conditions de vie défavorables et résister à la chaleur ou à des agents chimiques, certaines bactéries s'entourent, grâce au phénomène de la sporulation, d'une membrane capsulaire ronde ou ovale contenant le patrimoine génétique nécessaire à une reproduction végétative par germination. La sporulation dure de sept à dix heures : Formation de la pré-spore : dédoublement du chromosome bactérien et arrangement du matériel nucléaire en forme de bâtonnet axial, formation d'un septum transversal asymétrique à partir de la membrane plasmique (la plus grande partie est appelée sporange).

Maturation : formation du cortex à partir du feuillet interne, apparition des tuniques, la spore termine sa maturation ; on obtient alors une spore mûre et incluse.

Libération de la spore : la spore se libère par lyse de la cellule mère. En cas de loque, des milliers de spores vont contaminer tout l'intérieur de la ruche mais aussi l'échange de cadres, la réunion de colonies, la mise en ruche d'essaims malades, la reprise de matériel contaminé, le nourrissage avec du miel infecté/ importé, l'utilisation de matériel apicole infecté, la cire insuffisamment stérilisée, l'élimination inadéquate de matériel contenant des spores, l'achat de colonies malades...

Préparer le retour de transhumance

ATTENTION LOQUE !!!

Ne pas déplacer les colonies sans autorisation de l'inspecteur !



21

Avant tout déplacement des colonies, avertir l'inspecteur du rucher de départ et celui du rucher d'arrivée pour une autorisation officielle.

Loque européenne

Aspect	Diagnostic	Procédure	Important
	Couvain lacunaire Les larves meurent avant operculation Les larves deviennent jaunâtres à brun/noir Se dessèchent dans les cellules et forment une écaille Test de l'allumette : formation de fils d'env. 1 cm de long Odeur de fromage, de transpiration des pieds à acidulée	Epizootie à déclaration obligatoire S'adjoindre immédiatement les services de l'inspecteur des ruchers (AO IR).	Infection bactérienne Très contagieuse. Reste infectieuse durant plusieurs mois Assainissement selon instruction de l'AO IR Directives techn. de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)



La loque européenne est une maladie bactérienne. Les bactéries se multiplient dans des conditions optimales par division cellulaire. Dès que les conditions deviennent défavorables, il y a formation de capsules résistantes qui peuvent germer encore durant plusieurs mois. Les capsules hautement infectieuses sont réparties au sein de la colonie dans le nid à couvain par les travaux de nettoyage et d'entretien des ouvrières. La contamination par les capsules se fait via la nourriture donnée aux jeunes larves. Les abeilles adultes ne sont pas contaminées mais peuvent être porteuses de l'agent pathogène. Les larves malades meurent la plupart du temps encore avant operculation des cellules. La maladie peut être transmise d'une colonie à une autre par les abeilles : lors de pillages, dérives, mâles l'apiculteur : lors d'échange de cadres, de réunification de colonies, de mise en ruche d'essaims malades, de reprise de matériel contaminé, de nourrissage avec du miel infecté ou importé, de l'utilisation de matériel apicole infecté, de cire insuffisamment stérilisée, d'élimination inadéquate de matériel contenant des spores, de l'achat de colonies malades.

Diagnostic :

Les symptômes suivants sont le signe de la présence de la maladie :

- Couvain clairsemé
- Des larves deviennent flasques, jaunâtres, voire brunâtres
- Dans les cellules, des larves sont à l'envers ou dans n'importe quelle position
- Odeur souvent aigre ou putride
- Test à l'allumette : masse visqueuse faisant peu de fils (moins de 1 cm)

- Larves (en croûte) brun-noir à noires que l'on peut éliminer facilement
- Moins d'abeilles (colonie affaiblie)
- Rarement, des cellules operculées sont aussi affectées. Dans ce cas, les opercules sont plats ou légèrement affaissés, parfois troués, sombres et souvent humides

Prévention :

- Contrôler régulièrement l'aspect du couvain, annoncer immédiatement des symptômes anormaux à l'inspecteur des ruchers
- Éliminer les colonies faibles
- Éviter l'hypothermie des cadres de couvain
- Colonies d'une grande vitalité avec jeunes reines et bon instinct de nettoyage
- Veiller à ce qu'il y ait toujours assez de nourriture à disposition des abeilles
- Éviter les pillages
- Pas de nourrissage avec du miel étranger à l'exploitation
- Lutter contre le varroa selon le concept (www.abeilles.ch/varroa)
- Renouveler régulièrement les cadres
- Prudence lors de l'échange de cadres entre différentes colonies
- Emplacement offrant de bonnes conditions de miellée
- Lors de l'achat de colonies, demander une confirmation écrite de l'état de santé des abeilles par une personnalité officielle (p. ex. un inspecteur des ruchers)
- Ne pas placer des colonies près de zones de séquestre
- Nettoyer à fond et désinfecter le matériel d'occasion avant premier usage

Loque américaine

Aspect	Diagnostic	Procédure	Important
	Couvain lacunaire	Epizootie à déclaration obligatoire	Infection bactérienne
	Les larves meurent dans les cellules operculées et se décomposent en une masse brune	S'adjoindre immédiatement les services de l'inspecteur des ruchers (AO IR).	Très contagieuse, spores peuvent survivre jusqu'à 60 ans
	Opercules enfoncés, fencés et perforés		Assainissement selon instruction de l'AO IR
	Test de l'allumette : formation de fils d'eau minimum 1 cm		Directives techn. de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
	L'infection récente sent le séré frais, l'infection avancée la colle d'os putride		



La loque américaine est une maladie bactérienne. Les bactéries se multiplient dans des conditions optimales par division cellulaire. Dès que les conditions deviennent défavorables, il y a formation de spores qui restent contagieuses durant des décennies. Les spores hautement infectieuses sont réparties au sein de la colonie dans le nid à couvain par les travaux de nettoyage et d'entretien des ouvrières. La contamination par les spores se fait via la gelée royale dont se nourrissent les larves durant les premières 48 heures de leur vie. Les abeilles adultes ne sont pas contaminées mais peuvent être porteuses de l'agent pathogène. Une larve complètement asséchée et formant une croûte peut contenir plus de 2 milliards de spores. La maladie peut être transmise d'une colonie à une autre par les abeilles : lors de pillages, dérives, mâles l'apiculteur : lors d'échange de cadres, de réunification de colonies, de mise en ruche d'essaims malades, de reprise de matériel contaminé, de nourrissage avec du miel infecté ou importé, de l'utilisation de matériel apicole infecté, de cire insuffisamment stérilisée, d'élimination inadéquate de matériel contenant des spores, de l'achat de colonies malades.

Diagnostic :

Les symptômes suivants sont le signe de la présence de la maladie :

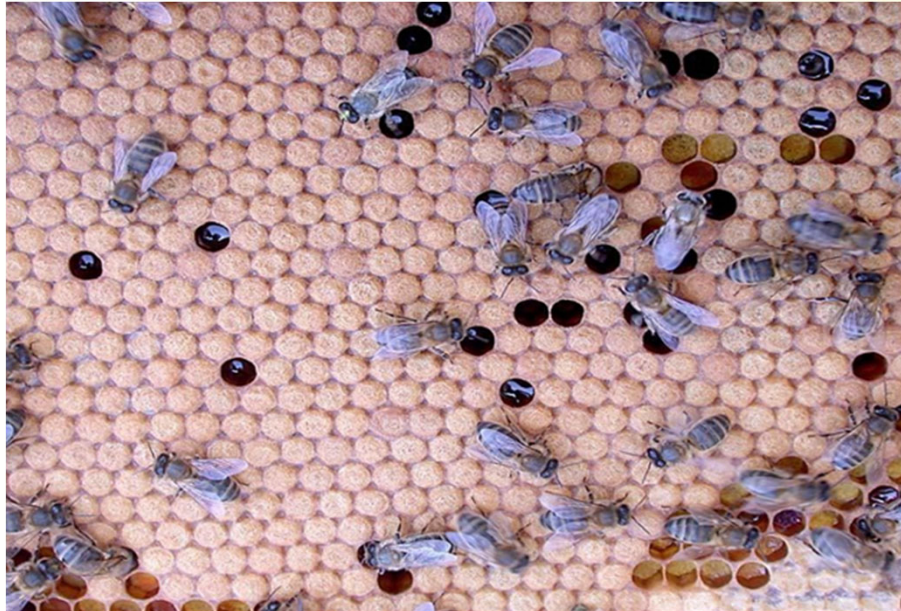
- Couvain clairsemé
- Opercules perforés et fencés, aplanis ou légèrement enfoncé
- Test à l'allumette : sous le couvercle des cellules, masse claire à brun café faisant des fils (d'au minimum 1 cm)
- Nombre réduit d'abeilles (colonies faibles)

- Odeur de séré frais ou de colle d'os putride
- Au stade avancé, croûte en forme de langue, plate, brun foncé à noire au fond de la cellule

Prévention :

- Annoncer immédiatement des symptômes anormaux à l'inspecteur des ruchers
- Veiller à ce qu'il y ait toujours assez de nourriture à disposition des abeilles
- Contrôler régulièrement l'aspect du couvain
- Eviter l'hypothermie des cadres de couvain
- Colonies d'une grande vitalité, avec jeunes reines et bon instinct de nettoyage
- Eliminer les colonies faibles
- Lutter contre le varroa selon le concept (www.abeilles.ch/varroa)
- Pas de nourrissage avec du miel étranger à l'exploitation
- Eviter les pillages
- Renouveler régulièrement les cadres
- Prudence lors de l'échange de cadres entre différentes colonies
- Lors de l'achat de colonies, demander une confirmation écrite de l'état de santé des abeilles par une personnalité officielle (p. ex. un inspecteur des ruchers)
- Emplacement offrant de bonnes conditions de miellée
- Ne pas placer des colonies près de zones de séquestre
- Nettoyer à fond et désinfecter le matériel d'occasion avant premier usage

Couvain compact (sain)



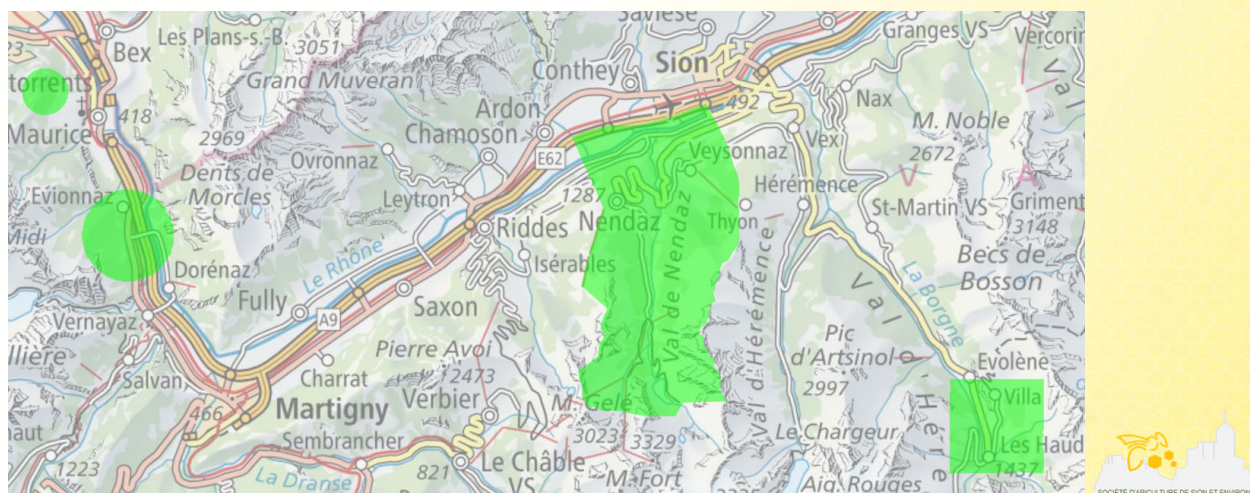
Couvain lacunaire



Cadres loqueux



Loque 2023



Take home message



- Récolter et traiter avant fin juillet.
- Elever avec un soin tout particulier les précieux nuclei.
- Nourrir en août et septembre.
- Respecter les consignes de l'Inspectorat concernant la loque !!!





CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

[Accueil](#) [Organisation](#) [Communication et médias](#) [Guichet](#)



Organisation > Administration > SCAV > Service de la consommation > Denrées alimentaires > **Obligation d'annoncer**

OBLIGATION D'ANNONCER

L'article 20 de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIU) du 16 décembre 2016 stipule que :

- Quiconque exerce une activité relevant de la manipulation des denrées alimentaires est tenu d'annoncer cette activité à l'autorité cantonale d'exécution compétente.
- Le devoir d'annonce ne s'applique pas à la remise occasionnelle de denrées alimentaires dans le cadre limité d'un bazar, d'une fête scolaire ou autre du même genre.
- Les changements d'activité importants susceptibles d'avoir des conséquences sur la sécurité des denrées alimentaires, de même que la cessation d'activité doivent être annoncés également.



© Valais/Wallis Promotion - François Persaudin

DOCUMENTS

PDF

1004fo-Annonce entreprise-V8.pdf

Accueil

Service de la consommation

Laboratoire cantonal

Inspectorat

Denrées alimentaires

Obligation d'annoncer

Autorisation d'exploiter

Certificat d'exportation

Autocontrôle

Authenticité

Vendanges

Etiquetage

Eau potable

Eaux de baignade

Produits chimiques

Produits cosmétiques

Solarium

Affaires vétérinaires

Actualités

Publications

Contacts



SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE SION ET ENVIRONS

<https://www.vs.ch/documents/311772/1051382/1004fo-Annonce+entreprise-V8.pdf/1df007f9-eae7-2ef1-3134-58b0f5feaf14?t=1664799459069&v=1.0>

MAQ SCAV SION 1004fo

FORMULAIRES D'ANNONCE POUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR ALIMENTAIRE

Page 1 de 3

Base légale : Art. 20 Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAOU)

1. Quelque soit une activité relevant de la manipulation des denrées alimentaires est tenu d'annoncer cette activité à l'autorité cantonale d'exécution compétente.

2. Les engagements d'activité imposés aux entreprises d'avoir des conséquences sur la sécurité des denrées alimentaires, de même que la cessation d'activité doivent être annoncés également.

Données de l'entreprise

Type d'annonce : ☐ Nouvelle annonce ☐ Renouvellement d'annonce ☐ Mutation

Pour une Nouvelle annonce, l'identité de l'entreprise et l'adresse de correspondance suffisent.

Personne responsable de la sécurité alimentaire dans l'entreprise (Art. 73 ODAOU)

Il y a lieu de désigner, pour chaque établissement du secteur alimentaire et du secteur des objets usuels, une personne responsable ayant une habilitation professionnelle en Suisse.

Certifier de l'habilitation requise pour les entreprises qui y font défaut.

Pour les mutations, inscrire dans la colonne de gauche le nom de la nouvelle personne responsable et dans celle de droite celui de la personne auparavant responsable.

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom _____

Prénoms _____

Rue Nr. Localité _____

Tel. _____

E-mail _____

Date de naissance _____

Adresse de l'entreprise (mutation) : nouvelle adresse dans la colonne de gauche et ancienne dans celle de droite

Entreprise _____

Rue Nr. _____

Localité _____

Tel. _____

E-mail _____

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse de l'entreprise)

Entreprise _____

Rue Nr. _____

Localité _____

Tel. _____

E-mail _____

Version 8

MAQ SCAV SION 1004fo

FORMULAIRES D'ANNONCE POUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR ALIMENTAIRE

Page 2 de 3

Adresse de facturation conforme TVA (si différente de l'adresse de l'entreprise)

Entreprise _____

Rue Nr. _____

Localité _____

Tel. _____

E-mail _____

Adresse éventuelle de filiales ou d'entrepôts (si relevantes, merci de compléter sur feuille séparée)

Suisse _____

Numéro d'entreprise : _____

CH (TVA) _____

957 _____

Activité de l'entreprise

1	☐	Production agricole de denrées alimentaires
2	☐	Pêche, aquaculture
3	☐	Transformation industrielle de matières premières animales
4	☐	Transformation industrielle de matières premières végétales
5	☐	Fabrication de boissons
6	☐	Production de lait
7	☐	Production de vin
8	☐	Autres industries alimentaires
9	☐	Boulangerie, pâtisseries
10	☐	Laiteries, fromageries, locaux de stockage
11	☐	Recoquillage, pâtes alimentaires, confiseries
12	☐	Vente à la ferme
13	☐	Autres entreprises agroalimentaires
14	☐	Commerce de gros (supermarché, épicerie, transport, livraison à des détaillants)
15	☐	Supermarchés
16	☐	Commerce de détail (épicerie, épicerie, boulangerie, pâtisseries)
17	☐	Vente par correspondance
18	☐	Mercaderie ambulante, pop-up
19	☐	Autres
20	☐	Importation de denrées alimentaires
21	☐	Restauration collective (hôtel, école, etc.)
22	☐	Restauration (café, bar, restaurant, etc.)
23	☐	Bar sans restauration
24	☐	Catering (événements)
25	☐	Planing, catering, mariage permanent et pratiques associées
26	☐	Importation de boissons
27	☐	Café et distribution d'eau

Version 8

MAQ SCAV SION 1004fo

FORMULAIRES D'ANNONCE POUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR ALIMENTAIRE

Page 3 de 3

Taille de l'entreprise

☐ Entreprise unique ☐ Siège social principal ☐ Filiale

☐ Entreprise d'importance nationale (p. ex. industrie, hôpital cantonal, clinique de convalescence)

☐ Entreprise d'importance cantonale (p. ex. commerce important, hôpital de district, EMS, grand hôtel)

☐ Entreprise d'importance régionale (p. ex. commerce, hôtel ou restaurant avec offre de menus variés)

☐ Entreprise d'importance communale (p. ex. petit commerce, boutique, snack bar, stand de marché)

☐ Certification : _____

Remarque

Toute modification de données de l'entreprise (ex. fermeture, changement de titulaire de l'autorisation d'exploiter...) doit être **spontanément annoncée** dans un délai de 14 jours aux autorités cantonales d'exécution du contrôle des denrées alimentaires au moyen de la version actualisée du présent formulaire d'annonce.

Les indications données ci-dessus sont exactes et complètes

Les données _____

Veuillez envoyer le formulaire dûment complété à _____

Service de la consommation et affaires vétérinaires

Case postale 478

1000 Sion

Des renseignements peuvent être obtenus au 027 606 43 50 ou à labonnet@semin.vs.ch



SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE SION ET ENVIRONS